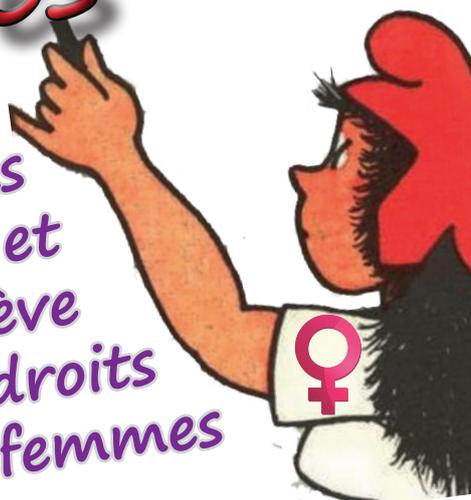


8 mars 2017 : Historique !

Nous appelons
à l'action et
à la grève
pour les droits
des femmes



8 mars une histoire internationale de luttes des femmes



La journée internationale de lutte pour les droits des femmes trouve son origine dans les manifestations de femmes au début du 20^{ème} siècle en Europe et aux États-Unis. Les mouvements féministes ont alors réclamé l'égalité des droits, de meilleures conditions de travail et le droit de vote.

■ Lors de la Conférence internationale des femmes socialistes à Copenhague, l'idée d'une « Journée internationale des femmes » a été décidée.

■ Un an plus tard, la 1^{ère} journée internationale des femmes a été marquée par des manifestations impressionnantes.

■ En France, la date retenue a été celle du 19 mars en commémoration de la révolution de 1848 et de la Commune de Paris.

■ En Allemagne, en Suisse, en Autriche, en Allemagne et au Danemark, plus d'un million de femmes ont célébré cette journée. A Berlin, 45 meetings ont alors rassemblé plus de 40.000 participant-e-s. 30.000 femmes ont manifesté dans les rues de Vienne.

La journée internationale de lutte pour les droits des femmes n'a été officialisée par les Nations-Unies qu'en 1977 ; tandis que la France attendait 1982 et l'impulsion du tout ministère des droits des femmes pour le faire. Ce ministère de plein exercice a, hélas, aujourd'hui disparu des radars !



Louise Michel

A travers le monde, les inégalités hommes/femmes et les comportements sexistes demeurent quand ils ne s'aggravent pas. Pire, les droits acquis des femmes sont remis en cause dans de nombreux pays (cf.p.2 « Rien ne va plus du côté des violences faites aux femmes »). De graves menaces pèsent notamment sur le droit à l'Interruption volontaire de grossesse (IVG). Heureusement, de nombreuses réactions des femmes permettent d'organiser la riposte. Par centaines de milliers, les femmes étaient dans les rues des grandes villes américaines le 21 janvier, contre les projets sexistes de Donald Trump. Elles ont été plus de 300.000 en Pologne pour manifester en faveur du droit à l'avortement. En Argentine, les femmes se sont mobilisées contre les violences, tandis qu'en Islande, elles se sont mises en grève pour exiger l'égalité des salaires.

C'est dans ce contexte fait d'attaques frontales contre les droits des femmes et leur dignité fondamentale à vivre Egaux en tout et pour tout, mais aussi de ripostes d'envergure qu'est organisé la journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2017.



Appel à la grève en faveur de l'égalité pour faire l'histoire

L'appel unitaire « **Nous appelons à l'action et à la grève pour les droits des femmes** » a été signé par la CGT, la FSU, **SOLIDAIRES** et l'UNEF pour les organisations syndicales, ainsi que par le Collectif national pour le droit des femmes (CNDF), les Femen, Femmes égalité, Femmes solidaires, les Effronté-e-s, Osez le féminisme, le Planning familial... pour les organisations féministes. Il constitue un événement, tant il est rare d'appeler à la grève sur le sujet des droits des femmes, a fortiori en pleine période électorale pour les présidentielles et les législatives et face à des candidats pour qui les droits des femmes ne constituent pas leur priorité.

Après 3 ans de perspective de mobilisation par la grève, **SOLIDAIRES** considère que le 8 mars 2017 devra s'illustrer par la capacité des femmes, dans et en dehors des entreprises, à se rendre visibles par tous les moyens, afin d'exiger une égalité Femmes/Hommes réelle et pas simplement un vœu pieu contenu dans des lois peu ou pas appliquées voire, risquant purement et simplement d'être remis en cause comme le droit à l'IVG... Il est temps de changer de braquet ! **La place des femmes à tous les niveaux de la société, en voilà un bel enjeu pour une démocratie moderne.**



Rien ne va plus du côté des

Aux Etats-Unis, le pire est à venir

Depuis le 20 janvier, les Etats-Unis ont un nouveau président, Donald Trump. Sans revenir sur les errements de sa campagne face à Hillary Clinton et les conditions de son élection, les femmes américaines mobilisées par centaines de milliers au lendemain de l'investiture craignent de voir leurs droits rognés. Anne-Cécile Mailfert, présidente de la Fondation des Femmes a déclaré : « *Il n'y a aucune raison qu'il devienne subitement un grand défenseur des droits des femmes dans le monde* » ; « *Trump nie l'existence du viol conjugal ; il est pour la restriction de l'avortement et va fermer les centres de planning familial ; il possède les droits de Miss America ; il insulte les femmes qu'il juge trop grosses...* » De plus, une dizaine de femmes déclarent publiquement avoir été agressées sexuellement par Donald Trump avant qu'il ne soit élu président des Etats-Unis. ... **Le pire est à venir !**

En Europe, violences sexuelles et psychologiques massives

En 2015, l'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a conduit une enquête auprès de 42.000 femmes. Le rapport publié fin 2016 révèle qu'une femme sur cinq en Europe a subi des violences sexuelles ou psychologiques. Les pays placés dans le peloton de tête de ce sinistre constat sont : les Pays-Bas, la Suède (attention aux croyances toutes faites tendant à considérer les pays d'Europe du Nord comme exemplaires...), la Roumanie. Pour la France et, alors que la moyenne européenne est de 22 %, une femme sur quatre dit avoir été victime de violences physiques (26 %). On sait par ailleurs qu'une femme y meurt tous les 3 jours sous les coups de son conjoint, dans tous les milieux, à la ville, comme à la campagne.

En France, le viol encore tabou

L'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) vient de rendre un rapport alarmant au sujet du viol : « *Le viol est l'une des infractions les plus graves, et en même temps l'une des moins rapportées à la police ou à la gendarmerie* » a déclaré son directeur. Christophe Souliez.

L'échantillon cible étudié était composé de 290 personnes âgées de 18 à 75 ans, dont 84 % de femmes. Elles ont été interrogées par l'INSEE dans le cadre des enquêtes « Cadre de vie et sécurité », entre 2008 et 2015. Les réponses apportées ont permis de déduire un ordre de grandeur et de connaître les comportements des victimes.

Selon l'INSEE, les violences sexuelles constituent un événement massif : 62.000 femmes et 2.700 hommes sont victimes d'un viol ou d'une tentative de viol chaque année. Parmi ces victimes, seule une s'est rendue à la Police ou à la Gendarmerie. 13 % ont porté plainte, 4 % ont déposé une main courante, 2 % sont reparties sans effectuer la moindre démarche. In fine, seule une victime sur 10 s'est déplacée... Hésitation, découragement, refus des autorités

compétentes de prendre les plaintes ? L'enquête ne répond pas à ces questions du déficit de plaintes et de caractérisation du viol en tant que crime passible de sanction pénale ! Pour sa part, après avoir rendu son propre rapport, le Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et les femmes a déclaré que les chiffres annoncés représentent « *la face émergée de l'iceberg, car ces chiffres ne concernent que les mineures* ». Les faits de viol se produiraient majoritairement dans l'espace privé (famille, entourage, connaissances). 60% des victimes seraient mineures ainsi que de nombreuses personnes sans domicile...

Les tableaux statistiques et les faits évoqués ci-dessus indiquent, si besoin en était encore nécessaire, que les politiques contre toutes les formes de violence faites aux femmes et en faveur **de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes doivent être UNE, si ce n'est LA priorité de tous les pouvoirs publics partout dans le monde**. On en est loin ! Seules les mobilisations solidaires, locales, régionales, nationales et internationales des femmes permettront de mettre un terme aux régressions dramatiques qui se dessinent à l'horizon.

En Russie les « violences domestiques » dépénalisées

Malgré les protestations des militants russes et internationaux des droits humains, les députés russes viennent d'adopter à une écrasante majorité, « la loi de dépénalisation des violences domestiques » promulguée par Vladimir Poutine.

En clair, les violences commises au sein du cercle familial (dont les violences conjugales) verront leurs peines allégées et commuées de peines de prison éventuelles en simples amendes... Pourtant, selon l'agence nationale des statistiques, 49.579 affaires de violences domestiques y ont été recensées dont 35.899

contre une femme. 7.500 femmes sont mortes sous les coups de leur compagnon en 2015 ! Cherchez l'erreur !

Et tout cela, justifié par la volonté politique affichée officiellement « *d'éviter la destruction de la famille* »... en vérité, un vrai cauchemar pour les femmes en Russie qui voient s'éloigner le respect de leurs droits fondamentaux et la probabilité d'être soutenues par les pouvoirs publics lorsqu'elles auront été battues ou violées... dans la sphère privée !



Du mythe de l'égalité à la réalité, violence sexiste dans l'armée israélienne.

En Israël, l'armée est une voie d'accès privilégiée à des fonctions politiques et parlementaires, directement proportionnelles à la durée du service militaire et au grade acquis, ce qui favorise indéniablement les hommes. L'incorporation des femmes dans l'armée n'est pas le produit d'une bataille d'émancipation pour l'égalité des droits entre les genres. Les mouvements féministes et intellectuels estiment toutefois que l'exemplarité de l'armée israélienne en matière d'égalité relève largement du mythe. Si pour les hommes, considérés comme des héros, le service militaire est un véritable tremplin social, pour les femmes il reste essentiellement une contrainte, postures qui produisent un important clivage entre les genres.

Le mouvement féministe et le mouvement des femmes pour l'égalité en Israël sont particulièrement critiques envers l'armée. Souvent les risques vécus par les femmes à l'armée : harcèlement sexuel et viol à l'armée sont passés sous silence et fort peu médiatisés.

La loi du silence s'est brisée en 2016, lors de la démission du général Ofek Buchris, suite à son inculpation pour viol assortie d'un accord « plaider-coupable », en vertu duquel il devrait éviter la prison...

Cet accord a provoqué la colère d'une partie de l'opinion publique qui reflète une tendance à ne plus accepter en silence de tels agissements. Les nombreuses mobilisations ont eu pour effet l'enregistrement de nombreuses plaintes. En effet en 2015, 12 plaintes pour viol ont donné lieu à des investigations de la part de la police militaire contre 8 en 2014 et 5 en 2013. Depuis, l'armée a mis en place une unité d'assistance juridique pour les militaires victimes d'agressions sexuelles, dont la première bénéficiaire a été la plaignante ayant dénoncé les agissements du général Buchris. Ce dernier a été condamné par le tribunal militaire en février 2017 à 9 mois de prison avec sursis et à la rétrogradation au grade de colonel. Une peine légère en raison du plaider-coupable qui lui a évité les poursuites pour viol.

violences faites aux Femmes

Entendu aux Finances

Au pot de nouvelle année, le directeur félicite tour à tour les chefs de services pour leurs excellents résultats :

« Bravo Georges (André, Robert ?), il s'est bien débrouillé, il ne s'est entouré que de rédactrices... »

Sans doute veut-il dire que ce sont les plus compétentes ?

A propos de compétences :

Après une réunion syndicale, des anciens disent à (Virginie, Sophie, Cyndy ?) :

« Vraiment notre secrétaire général aurait adoré bosser avec toi. »

Super mes grandes qualités intellectuelles sont enfin reconnues !

« Oui, il adore les blondes à forte poitrine ! »

Dans un service restructuré, la direction doit choisir qui va rester et qui va partir.

« Elle, non, on en a marre qu'elle aille sur le terrain en jupe et escarpins ! »

Il faut faire de la place :

« Pourquoi ne part elle pas à la retraite ? Elle a un mari ! »

Chef de service zélé au retour d'un arrêt de travail :

« Si vous avez besoin, je sais très bien faire les piqûres... »

Plus léger :

Dans une discussion de café d'hommes autour des voitures : « Audi A1 ? Non ! elle fait trop femme ! »

Ou du classique :

A un collègue qui va chercher son fils à l'école : « mais pourquoi partez vous ? Votre femme ne peut pas y aller ! »

L'observatoire nationale de la délinquance et des réponses pénales

vient de révéler que 20 % des victimes de viol ne parlent jamais de leur agression. Et sur celles qui se déclarent victimes 13 % seulement portent plainte. Le viol est l'agression sexuelle la plus grave, mais une des moins signalées à la police.



Les femmes battues

Ca n'est pas que vos voisines, ça peut être également votre collègue... Du jour au lendemain votre collègue de bureau est en arrêt maladie, elle ne revient plus et un jour vous apprenez qu'elle est mutée dans un autre département. Vous vous dites : « quand même, elle aurait pu m'en parler... ».

Eh bien non elle ne pouvait pas, elle ne savait pas comment faire. Parce qu'à la maison tout n'était pas rose. Ce n'était pas le petit couple parfait. Son conjoint la frappait, et un jour elle a eu le courage de partir avec leurs deux enfants, de demander à sa meilleure amie de l'accueillir le temps de « se retourner ». Ensuite, comment faire pour conserver son emploi, son salaire ? Mais aussi et prioritairement, dans l'urgence, s'éloigner de son bourreau pour se protéger et protéger ses enfants ? Eh bien cela veut dire quitter son quotidien, ses amis, faire une demande de mutation, attendre la date d'installation, trouver une école, un logement, tout recommencer... Et également gérer le stress, le judiciaire, etc.

Ça n'arrive pas qu'aux autres, ça n'arrive pas qu'aux voisins, ça arrive AUSSI aux Finances à la DGFIP, à la DGCCRF, à la DGDDI, à la DGCCRF, à l'INSEE, à la DGE, au SG. Nul n'y échappe....

Nous exigeons une loi-cadre contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la vie.

Cette loi devra comprendre des mesures :

■ de prévention des violences (éducation à la sexualité, campagnes de sensibilisation, adoption d'une loi anti-sexiste) ;

■ de protection et d'accompagnement des victimes (augmentation des places d'hébergement, négociation obligatoire dans les entreprises en vue de prendre en compte les conséquences des violences, protection contre le licenciement) ;

■ de transposition dans le droit français des mesures européennes que la France a ratifiées : (extension de l'ordonnance de protection à tous les « types » de violences, interdiction de la médiation pénale face au conjoint agresseur, allongement des délais de prescription, information et accès aux droits pour toutes les victimes y compris sans papiers, reconnaissance du féminicide, interdiction de la correctionnalisation des viols) ;

■ de sanction des agresseurs (poursuites effectives, inéligibilité pour les hommes politiques condamnés pour faits de violences faites aux femmes).

Et garantir tous les moyens nécessaires à son application effective.

Appel du Collectif du 8 mars 2017.

Place des femmes : la Fonction publique n'est guère exemplaire !

Le conseil commun aux trois fonctions publiques (CCFP) s'est déroulé le 31 janvier 2017. L'examen du rapport sur l'égalité professionnelle hommes/femmes était inscrit à l'ordre du jour.

SOLIDAIRES Fonction publique a d'emblée déploré que cette égalité était loin d'être acquise. Ses causes : plafond de verre, moindre considération des carrières féminisées (santé, social, métiers administratifs...), moindre rémunération indemnitaire sont encore et toujours « en cours d'analyse ».

Pourtant, le protocole sur l'Égalité dans la Fonction publique signé à l'unanimité par l'ensemble des fédérations de fonctionnaires offrait le cadre à une avancée considérable en la matière. Il a fait long feu. Qu'en est-il dans les faits ?

■ Les corps de catégorie C, fortement féminisés, ne sont que peu favorisés par l'accord minoritaire Parcours Professionnel, Carrière, Rémunération (PPCR) ;

■ Absence de revalorisation à hauteur du niveau des diplômes dans les carrières et métiers féminisés (ex : infirmières et assistantes sociales reclassées en « petit A », malgré un bac +3 devant faciliter une intégration dans le A type) ;

■ Régimes indemnitaires défavorables aux femmes en général, systématisés par le RIFSEEP ayant entériné une situation inégale et injuste ;

■ Recul de l'âge de la retraite, enlevant aux fonctionnaires femmes aux carrières incomplètes la perspective de partir en retraite à un âge décent ;

■ Flexibilité croissante dans le versant hospitalier préjudiciable à la conciliation vie professionnelle/vie personnelle et ce faisant, aux femmes restant premières en ligne dans l'éducation des enfants.

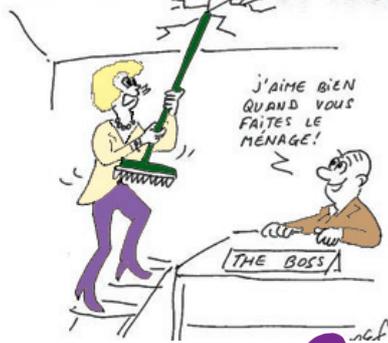
En outre, les dernières lois proposées par le gouvernement Hollande-Valls (Macron, El-Khomri, Rebsamen) induisent des reculs pour les droits des femmes souvent salariées plus précaires, aux plus petits salaires et travaillant dans des secteurs moins protégés...

Il y a donc un fossé grandissant entre les intentions affichées et la réalité sur le terrain.

SOLIDAIRES ne peut s'en satisfaire et appelle toutes les femmes fonctionnaires et contractuelles dans les administrations publiques à se mobiliser pour faire valoir leurs droits !



**COUP DE BALAI
DANS LA STRUCTURE
POUR BRISER LE PLAFOND
DE VERRE!**



A Bercy, prétention d'exemplarité...

Au sein de Bercy, toutes directions générales (DGFIP, DGDDI, DGCCRF) et services confondus (SG, INSEE), les femmes sont majoritaires. Elles représentaient 57,5 % des effectifs en 2015 (stabilité depuis 2010). Or, plus on grimpe dans la hiérarchie moins les femmes sont nombreuses et plus l'écart des salaires Femmes/Hommes se creuse :

- Catégorie C : 26.7286 femmes/15.153 hommes = 63,8 %
- Catégorie B : 34.648 femmes/23.235 hommes = 59,9 %
- Catégorie A : 20.816 femmes/20.986 hommes = 49,8 %
- Catégorie A+ : 849 femmes/2042 hommes = 29,4 %

Ecart salaire moyen hommes/femmes de même catégorie :

- Catégorie C : moins 144 € annuels
- Catégorie B : moins 288 € annuels
- Catégorie A : moins 2.619 € annuels
- Catégorie A+ : moins 8.596 € annuels

Les femmes en situation de handicap font face à un plafond de verre quasiment infranchissable. Si 10 % des hommes reconnus handicapés sont cadres (contre 21 % des hommes en général), il n'y a que 1 % de femmes cadres (contre 14 % de l'ensemble des femmes).

**TOUTES ET TOUS
DANS L'ACTION
LE 8 MARS
À 15 H 40 !**

<http://8mars15h40.fr/>

Non, le 8 mars n'est pas la journée « de la femme », c'est la « journée internationale de lutte pour les droits des femmes ».

Exit les galaneries appuyées, les fleurs et les chocolats...

Ce qui est en jeu, c'est l'Égalité entre les femmes et les hommes dans les esprits, dans l'éducation, dans la famille, dans la société, au travail, dans la loi etc.

Je suis une femme, je veux être un Homme comme les autres.

Je ne suis ni une machine à tenir la maison, ni à donner du plaisir, ni à faire des enfants, ni un dévoué, ni un faire valoir, ni une prise de guerre.

Oui, ces questions sont encore d'actualité en 2017, en France, y compris, dans nos milieux professionnels.

Le plafond de verre

Expression américaine datant de la fin des années 70, le plafond de verre désigne les « freins invisibles » à la promotion des femmes dans les structures hiérarchiques et qui limitent leur accès à des postes à responsabilité.

On constate que les femmes sont moins souvent promues que leurs collègues masculins, et ce dans toutes les catégories sociales. Elles sont également particulièrement pénalisées avant leurs 35 ans, c'est-à-dire pendant la période où elles sont susceptibles d'avoir des enfants. L'expression « plafond de verre » s'est étendue aux minorités visibles, dont on constate que les carrières rencontrent les mêmes freins. **Aujourd'hui, elle est utilisée pour décrire toute situation où un individu est bloqué dans son évolution professionnelle sans raison légitime.**

Ce « plafond de verre » constitue une barrière d'autant plus forte qu'elle n'est ni visible, ni clairement identifiée. Il est surtout dû à la catégorisation des individus, en fonction de leur sexe, leur âge, leur origine sociale, ethnique...

On parle également de « parois de verre » lorsque les femmes qui cherchent à monter vers les strates du pouvoir ne peuvent prétendre qu'à des postes de moindre importance stratégique, situés dans les branches administratives comme la direction des ressources humaines ou la communication. Il leur est plus difficile d'accéder à des postes clés comme la direction des finances ou de recherche et développement.

... et plafond de verre pour seule boussole

La photographie est claire. Cette situation est de toute évidence anormale ! On ne peut pas évoquer des niveaux de recrutement plus élevés pour les hommes car, depuis les années 1970, période de nombreux recrutements dans les directions bercyennes, les filles ont fait des études aussi longues que les hommes et ont été aussi nombreuses qu'eux à tenter les concours des trois catégories principales C, B, A. Bien souvent, elles les ont - y compris - tenté à un niveau inférieur à celui de leur diplôme, comme leurs collègues masculins. Seul l'accès par les grandes écoles (ENA, Ecole des Mines, des Télécoms ou des PTT, donc en catégorie A+, a pu induire une différenciation dans les recrutements, au bénéfice des hommes. Cela n'explique pas la « déperdition » du nombre de femmes dans les catégories supérieures et les postes à responsabilité... En réalité, la différenciation a été fabriquée au cours de la carrière et par le biais des promotions et de la reconnaissance professionnelle plus fréquente pour les uns et moins systématique pour les autres. Ainsi, des études de cohortes d'agents femmes et hommes, entrés la même année à la DGFIP notamment, ont démontré des parcours professionnels ayant avantagés les hommes, alors que leur formation initiale

et au métier étaient strictement similaires. Des sociologues ont même approfondi de tels constats. Résultat ? Rien. L'administration regarde la photo sans bouger le petit doigt...

Depuis début 2010 et le premier Plan ministériel 2010-2013 en faveur de l'Égalité professionnelle, le secrétariat général a même décidé de s'attaquer au seul « *plafond de verre* ». Il l'a fait en accélérant la nomination de femmes cadres supérieurs à la tête de services ou de direction. Pour y parvenir, une catégorie a été inventée, celle des « emplois de direction » ne concernant que **756 agents sur un total de 144.465, soit 0,05 % de la population concernée.** Cette catégorie s'est subrepticement ajoutée aux catégories A et A+ qui sont, elles, catégories d'accès par concours et examen professionnel garantissant au moins le principe d'égal accès. Pour la « catégorie Cadres de direction », la responsabilité des nominations est laissée à la seule appréciation de la hiérarchie. Ainsi en 2015, 40 femmes et 72 hommes (35,7 % de femmes) ont rejoint les emplois de direction dont le taux de féminisation global est de 22,8 %. L'écart salarial entre hommes et femmes dans les emplois de direction n'apparaît pas dans le bilan statistique de l'égalité professionnelle !

Solidaires Finances n'accepte pas qu'un problème de gestion RH discriminante ne soit pris à la racine pour œuvrer à un meilleur équilibre et à une meilleure représentation des femmes et des hommes dans toutes les catégories de personnel.

En cherchant à régler un problème de fond par le haut, le Secrétariat général en charge de la politique ministérielle d'égalité professionnelle fait un mauvais choix. La tentation était grande de créer un vivier de cadres supérieurs femmes et puiser dans cette « réserve » destinée aux emplois de direction. La création du « Réseau de femmes de Bercy » le 14 juin 2016 a vocation à répondre à ce « besoin » mais surtout, à cette vision extrêmement restrictive de l'égalité professionnelle. Au cours du second semestre, petits-déjeuners-débat, colloques dédiés... ont été offerts à une centaine de femmes triées sur le volet, considérées à « haut potentiel. Mais qui décide de faire entrer telle ou telle femme cadre sup et à partir de quels critères dans ce cercle fermé d'entre-gens, d'entre soi bien formaté. **SOLIDAIRES Finances** estime que ni l'exclusive préoccupation du plafond de verre, ni la création du réseau des Femmes de Bercy ne répondent au problème de fond.